

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 octobre 2013  
(convocation du 14 octobre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Octobre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle de 10 h 40 à 12 h 00  
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 11 h 20  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Charles à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 13 h 00  
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 12 h 50  
M. CAZABONNE Didier à M. ROBERT Fabien à partir de 12 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 05  
M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 30  
M. OLIVIER Michel à M. PENEL Gilles  
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. SOUBIRAN Claude à M. SOLARI Joël  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12 h 45  
M. SOUBABERE Pierre à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 13 h 00  
M. AMBRY Stéphane à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13 h 20  
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 12 h 00

M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 20  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 12 h 15  
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 12 h 30  
M. DANJON Frédéric à Mme Laure CURVALE à partir de 12 h 45  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan  
M. DUPOUY Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
M. DUART Patrick à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12 h 10  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude  
M. GARNIER Jean-Paul à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11 h 50  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick  
Mme HAYE Isabelle à M. Pierre HURMIC à partir de 12 h 55  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. MAURIN Vincent à M. GALAN Jean-Claude  
M. MOGA Alain à M. BRUGERE Nicolas  
M. PAILLART Vincent à M. VERNEJOUL Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 00  
M. REIFFERS Josy à Mme. PARCELIER Muriel  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. BRON Jean-Charles  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc

### EXCUSES :

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Modalités de reversement du soutien de la DRAC pour la mise en oeuvre de l'accès commun aux catalogues et ressources des bibliothèques et médiathèques municipales et universitaires de l'agglomération bordelaise**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux s'est engagée en 2010 dans la réalisation d'un portail numérique des médiathèques communales et universitaires de l'agglomération bordelaise.

Dans ce cadre, par délibération n°2013/0018 en date du 18 janvier 2013, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en œuvre un accès commun aux catalogues et ressources des bibliothèques et médiathèques municipales et universitaires de l'agglomération bordelaise.

La DRAC Aquitaine est partie prenante de ce projet depuis son lancement, la création de portails numériques faisant partie des 14 mesures prioritaires du Ministère de la Culture dans le cadre de sa politique de soutien à la lecture publique .

La Communauté Urbaine a engagé la 2<sup>ème</sup> phase de réalisation de ce portail, permettant de proposer aux usagers et habitants de l'agglomération un « catalogue agrégé » des ressources documentaires des établissements partenaires. Cette 2<sup>ème</sup> phase bénéficiera d'un soutien de la DRAC Aquitaine, au titre de la 1<sup>ère</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Ce soutien qui doit représenter 40 % des dépenses envisagées portera sur trois postes, et notamment sur la mise à niveau des outils informatiques des communes et l'adaptation de leurs logiciels.

Afin de simplifier la gestion de ce dossier et de réaliser des économies d'échelle, la Drac Aquitaine a souhaité que la Cub procède à la centralisation de ces demandes (mise à niveau des outils informatiques) pour le compte des communes qui ne sont pas en cours de procédure de ré-informatisation ou qui ne peuvent pas intégrer cette mise à niveau dans le cadre du contrat de maintenance avec leur prestataire.

Voici le tableau global de financement retraçant un état estimatif détaillé de ces dépenses ci-dessous :

Communes	Coût HT de la mise à niveau informatique (en €)	Soutien de la Drac (en €)	Pièce justificative
Ambès	750	300	Devis Orphée n°DV-13458
Artigues-près-Bordeaux	600	240	Devis Bibliotic n°201 3-8.1
Bouliac	300	120	Devis Microbib n°010951
Carbon-Blanc	600	120	Devis Bibliotic n°2013- 8.2
Eysines	1 200	480	Devis Decalog n°29091
Floirac	4 150	1 660	Devis Archimed n°VFLOI-EXP
Lormont	600	240	Devis Bibliotic n°2013-8.3
Mérignac	600	240	Devis Bibliotic n°2013-8.4
Pessac	4 150	1 660	Devis Archimed n°VPESS-EXP
Villenave d'Ornon	3 150	1 260	Devis Archimed n°VVIL-EXP
<b>Total des mises à niveau</b>		<b>16 100</b>	
<b>Total soutien de la Drac (40%)</b>		<b>6 440</b>	

Cette modalité spécifique de financement n'étant pas connue lors de l'adoption de la délibération n°2013/0018 du 18 janvier 2013, il est proposé de compléter la dite délibération n°2013/0018 du 18 janvier 2013 pour préciser les modalités de versement des aides reçues.

Ainsi, dès réception de la subvention globale, la Communauté Urbaine reversera aux communes la part leur revenant, correspondant à 40 % des dépenses engagées, sur la base de leur montant HT et sur présentation des factures acquittées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2009/ 0701 du 6 novembre 2009 sur la faisabilité d'un portail numérique des bibliothèques,

**VU** la délibération n°2013/0018 du 18 janvier 2013 par laquelle le Conseil de Communauté a décidé de solliciter une subvention auprès de la DRAC Aquitaine représentant 40% des dépenses engagées, notamment de mise à niveau des outils informatiques des communes,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** que le soutien financier de la DRAC est à répartir sur les communes partenaires du projet de portail numérique en fonction des dépenses qu'elles ont réellement engagées.

## DECIDE

**Article 1 :** de procéder au reversement aux communes de la part de subvention versée par la DRAC Aquitaine leur revenant sur la base de 40 % du montant HT des dépenses engagées et sur présentation des fractures acquittées.

**Article 2 :** la part de la subvention réservée aux communes sera imputée au budget principal des exercices concernés, au chapitre 204, article 2041411, fonction 33, programme HUC, CRB UA01.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 octobre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 NOVEMBRE 2013  
PUBLIÉ LE : 5 NOVEMBRE 2013

M. LUDOVIC FREYGEFOND